

BULLETIN DE Santé du Végétal



VITICULTURE n°8 du 14 juin 2021

STADES VEGETATIFS





les stades végétatifs continuent de progresser sur une belle dynamique. La floraison débute où est en cours dans l'ensemble des départements du réseau depuis la semaine dernière. Dans les secteurs es plus tardifs, elle devrait s'enclencher dans les prochains jours. Dans les parcelles les plus précoces, elle est en passe de se terminer.

Vignoble	Stades Mini	Stades Maxi
Saône-et-Loire	9-10 feuilles étalées	Fin floraison- début nouaison
Côte d'Or	6-7 feuilles étalées	Fin-floraison
Yonne	9-10 feuilles étalées	mi-floraison
Nièvre	10-11 feuilles étalées	mi-floraison
Franche-Comté	Bouton floraux sépérés	Fin-floraison







Pluies du 07 au 14 juin :

7 à 77 mm en 21 0 à 3 mm pour le 89 0 à 14 mm pour le 71 12 à 23 pour le 39 Aucune pluie pour la Nièvre

Prévisions du 15 au
21 juin : Les
températures continuent
d'être estivales pour les
7 prochains jours, avec
malgré tout
unedégradation
orageuse qui pourrait se
confirmer en fin de
semaine.

Avec des conditions météo toujours aussi favorables pour la pousse (eau et chaleur), 2021 rattrape une partie de son retard et se positionne à présent au même niveau que 2019.

Accidents climatiques: les épisodes orageux des 8 et 9 juin ont très localement apporté des cumuls d'eau conséquents dans le Nord Côte de Nuits, avec près de 80 mm enregistrés du côté de Brochon et Fixin. L'épisode du 09 juin a été accompagné de grêle qui a fortement impacté le feuillage, fort heureusement sur une surface limitée.

MILDIOU

Situation:

230 observations ont été réalisées sur le réseau BSV.

La situation demeure très saine avec 93% des parcelles où aucune tache de mildiou n'a encore été détectée. Malgré tout, ce résultat cache des disparités entre les différents vignobles :

- Peu d'évolution dans les vignobles de Côte d'Or, du Mâconnais et de la Côte Chalonnaise avec uniquement quelques rares nouvelles taches observées, certaines sporulées, d'autres très fraiches. Dans la Nièvre, de nouveaux symptômes sont détectées dans un TNT du réseau (10% de feuilles touchées). Hors réseau, quelques taches ont pu être observées ponctuellement fin de semaine dernière. Dans le Jura : quelques nouvelles tâches très fraiches sont à signalées mais rares et éparses;
- Vignoble de Beaujolais : Le nombre de parcelle où le mildiou est présent est plus important mais, ce sont essentiellement des anciennes taches.
- Vignoble de l'Yonne : une sortie de nouvelles taches a été signalée dans différentes situations du Chablisien et de l'Auxerrois (de 1% à 6% de feuilles attaquées).

Les nouvelles taches sporulées détectées sont vraisemblablement issues de l'épisode pluvieux du 4-5 juin, celles qui sont très fraiches sont certainement issues des pluies des 8 et 9 juin dont l'expression débuterait tout juste, dans les secteurs où les cumuls ont été les plus importants : en Côte d'Or (de 0 à 77 mm) et dans le Jura (12 à 23 mm).

Analyse de Risque :

A ce jour, le risque peut être qualifié de moyen dans les vignobles du Beaujolais et de l'Yonne où la situation a évolué et une présence plus régulière du mildiou est notée.

Dans les autres vignobles (Côte d'Or, Côte Chalonnais, Mâconnais, Jura et de la Nièvre) le risque mildiou se maintient à un niveau faible.

Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre le mildiou. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement :

https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole

BUL

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



OÏDIUM

Situation:

225 comptages ont été réalisés sur le réseau BSV.

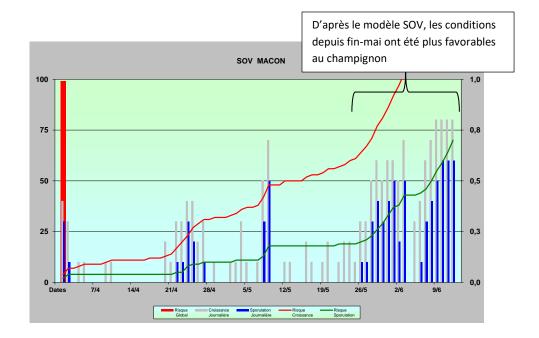
Dans les situations traitées, 86% des parcelles restent saines vis-à-vis de l'oïdium contre 92% la semaine dernière. La maladie est détectée plus régulièrement dans les vignobles de Saône et Loire, Côte d'or et du Jura mais à des fréquences qui restent la plupart du temps faibles (de 1% à 7% de feuilles attaquées sur le réseau).

Dans l'Yonne, la maladie n'est signalée que ponctuellement avec une faible intensité (de 1% à 2% de feuilles touchées). Dans la Nièvre, aucune tache n'a été détectée cette semaine.

Dans un certain nombre de témoins non traités, la maladie intensifie sa présence depuis fin de semaine dernière et cela traduit bien la pression exercée par le champignon depuis début juin.

Analyse de Risque:

Les conditions météo continuent d'être favorables au champignon. Le modèle SOV enregistre une activité régulière et soutenue du champignon et ce depuis 3 semaines. Les grappes sont à présent dans leur période de forte sensibilité à la maladie. Malgré tout, l'oïdium reste pour le moment rare même s'il est détecté un peu plus régulièrement. Le risque peut être qualifié de moyen à élever.



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre l'oïdium. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement : https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole

BLACK-ROT

177 observations ont été réalisées sur le réseau BSV.

De très rares taches ont été découvertes dans le Jura (1 tache à Arlay) et en Côte d'Or (fréquence de 3% à Vosne Romanée).

Dans le Mâconnais et Beaujolais des taches sont observées dans plusieurs parcelles du réseau. Cependant, les symptômes observées restent faibles (fréquence maximale de 4% de ceps atteints dans une parcelle de la Chapelle de Guinchay).

Aucune tache à ce jour n'a été signalée dans les vignobles de l'Yonne et de la Nièvre.

Analyse de Risque : le risque se maintient à un niveau faible.

Pour rappel, la période de grande sensibilité vis-à-vis de cette maladie ne débutera qu'à partir de nouaison.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

VERS DE GRAPPE

150 comptages de glomérules ont été réalisés.

Quelques rares glomérules ont été détectés dans 69 parcelles du réseau. La plupart du temps, les infestations restent faibles (1 à 12 glomérules pour 100 grappes ; sauf 1 cas particulier avec 20 glomérules pour 100 grappes à Igé). Ce sont principalement des chenilles d'Eudémis qui sont retrouvées.

Le département de la Nièvre reste indemne pour le moment.

Là où une fréquence plus importante de glomérules a été observée, une nouvelle observation pourra être réalisée cette semaine. Dans les secteurs les plus tardifs, un comptage bilan peut être réalisé cette semaine voire jusqu'à semaine prochaine.

Comptage : 100 inflorescences observées sur 20 ceps (5 grappes appartenant si possible au même cep) choisis au hasard le long du parcours d'observation. Dénombrement des glomérules pour 100 inflorescences.

Seuil indicatif de risque : 50-60 glomérules pour 100 grappes. Exceptionnellement, en cas de très faible charge, le seuil peut être réduit à 30 glomérules pour 100 grappes.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Pour les secteurs concernés par la lutte insecticide obligatoire et les pépinières et les vignes-mères de greffons, se référer au message règlementaire publié par la DRAAF est disponible au lien suivant :

https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree

https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Arrete-No2021-48-DRAAF-BFC

Prochain BSV: mardi 15 juin

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (CRABFC) et rédigé par le représentant de la CRABFC en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées en 2021 par : Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône-et-Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Phytoservice, Domaine Laroche, Oenophyt, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycée viticole de Davayé, Interbio, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRABFC dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

